

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2024

Convocation du 19 février 2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS.

Présents :

Mesdames AMARA Marie-José, BARRILE Marie-Madeleine, BLANCHAIS Christine, KRIEGER Marie Odile, LOZACHMEUR Estelle

Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Absents excusés :

Monsieur HANINI Lahbib

Membres en fonction : 15

Présents : 14

Secrétaire de séance : Madame KRIEGER Marie Odile

Madame HEID Sophie a donné procuration à Monsieur WEBER Jérôme

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour de la séance

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2023.
3. Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.
4. Demande de subvention à la CeA au titre du dispositif « Fonds Communal Alsace » pour l'aménagement du terrain de jeux.
5. Délibération pour l'adhésion à la politique « Maison alsacienne du XXI siècle » de la CeA.
6. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
7. Participations aux mutuelles santé et prévoyance.
8. Demande de participation financière aux panneaux d'orientation implantés dans le village.
9. Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées.
10. Affaires communales et divers.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Madame KRIEGER Marie Odile est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° DEL 01/2024

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et la rédaction proposée.

Délibération n° DEL 02/2024

3/ Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement figurant dans le tableau ci-dessous avant le vote du budget 2024, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2023.

<u>Chapitre budget N-1</u>	<u>Budget N-1</u>	<u>Quart</u>	<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Dépenses nouvelles TTC</u>
21	252 096 €	63 024 €			35 400 €
			21316	Achat d'un columbarium	7 500 €
			2188	Tyrolienne et nouveau sol amortissant maisonnette	21 200 €
			2135	Chauffe-eau	1 600 €
			21318	Création d'une conduite d'eau froide pour l'évier du bar salle communale	700 €
			21318	Porte du local arrière de la cuisine salle communale	1 500 €
			2152	Panneaux de signalisation	1 000 €
			21534	Eclairage des abords de l'école	1 900 €

Délibération n° DEL 03/2024

4/ Demande de subvention à la CeA au titre du dispositif « Fonds Communal Alsace » pour l'aménagement du terrain de jeux

Les enfants du village ont sollicité la mairie pour l'aménagement d'une tyrolienne au terrain de jeux. Ils ont adressé le 24 juin 2023 une lettre avec un joli dessin à Mme le Maire. 38 enfants ont signé cette lettre. Après discussion au sein de l'équipe municipale, il est proposé de poursuivre l'aménagement du terrain de jeu par :

- l'achat et l'installation d'une tyrolienne homologuée sur la partie haute du terrain de jeux. La longueur du câble sera de 20 mètres.
- la mise en place d'un sol amortissant sous la maisonnette en bois pour des raisons de sécurité.
- la pose d'un panneau d'information A3.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 17 583.15 € HT.

Cet investissement est éligible à une subvention de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) au titre du Fonds Communal Alsace correspondant à 52 % du montant du projet HT soit 9 143.24 € HT.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Co-financeurs	Montant HT
TOTAL projet :	17 583.15 €
Collectivité européenne d'Alsace	9 143.24 €
Commune de Durningen	8 439.91 €

Le dossier de demande de subvention sera transmis à la CeA.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° DEL 04/2024

5/ Délibération pour l'adhésion à la politique de la « Maison alsacienne du 21^{ème} siècle » de la CeA

Point reporté.

6/ Délibération portant mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Afin de soutenir le pouvoir d'achat de certains agents de la fonction publique territoriale, le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 a créé une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Le montant de cette prime est déterminé en fonction de la rémunération brute perçue par les agents du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et est réduite en fonction de la durée de travail. L'institution de cette prime n'est pas obligatoire.

Le conseil municipal était toutefois favorable à son institution (voir procès-verbal du 18 décembre 2023). Mais avant de prendre une décision, l'avis du Comité Social Territorial du Centre de gestion était nécessaire.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 janvier 2024, la prime exceptionnelle sera instituée et versée en une fois au mois de mars 2024. Les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget.

Délibération n° DEL 05/2024

7/ Modification de la participation employeur à la mutuelle santé et à la prévoyance

La commune de Durningen adhère aux contrats de groupe santé MUTEST et prévoyance (COLLECTEAM). Les cotisations en matière de complémentaire santé et de prévoyance ont augmenté.

Afin que les agents ne soient pas trop pénalisés par ces hausses de cotisations, il est proposé au conseil municipal de revoir le taux de la participation versée aux agents adhérant aux contrats.

L'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion était nécessaire avant toute délibération. Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 janvier 2024, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la révision de la participation versée aux agents.

Participation financière pour la MUTUELLE SANTÉ

Le montant unitaire de participation par agent sera de 35 € mensuels (contre 30 € mensuels avant délibération). Le montant unitaire de participation par enfant à charge fiscalement sera de 7 € mensuels (contre 5 € mensuels avant délibération).

Délibération n° DEL 06/2024

Participation financière au risque PREVOYANCE

Le montant unitaire de participation par agent sera de 30 € mensuels (contre 20 € mensuels avant délibération).

Délibération n° DEL 07/2024

8/ Demande de participation financière aux panneaux d'orientation implantés dans le village

La société Est Signal a implanté des panneaux de signalisation bi-mats aux carrefours principaux du village. Ces panneaux permettent une orientation claire et lisible pour tous. L'équipe municipale a souhaité signaler les équipements publics (école, mairie, salle des fêtes, terrain de jeux) mais également les entreprises du village qui nous ont sollicités.

Une participation financière est demandée aux entreprises. A l'unanimité, le conseil municipal fixe la participation financière à 100 € par lame.

Délibération n° DEL 08/2024

9/ Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

10/ Affaires communales et divers

-Eclairage public :

Le remplacement des blocs lumineux sur les lampadaires sera effectué courant mars sur une semaine.

-Demande de subvention à la CeA au titre du « Fonds Communal Alsace » pour la transition énergétique de l'école (pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques)

La consommation d'électricité de l'école est d'environ 40 000 kWh par an pour une facture qui s'élève à 11 000 € par an pour 2022. Les 2/3 de cette facture sont à la charge de Durningen car 2/3 des enfants de l'école sont des enfants de Durningen. L'école est dotée de vieux radiateurs électriques vétustes.

Afin de réduire la consommation électrique, tous les plafonds de l'école ont été isolés, les baies vitrées remplacées. Les 2 dernières baies vitrées en bois seront remplacées début mars.

Les municipalités de Durningen et de Kienheim souhaitent aller plus loin dans les économies d'énergie et assurer un meilleur confort pour les enfants et les institutrices.

Après étude, elles proposent l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur air/air pour un coût global de 108 549.14 € HT.

Pour la commune de Durningen, le coût prévisionnel des travaux s'élèverait à la moitié soit 54 274.57 € HT.

Cet investissement est éligible à une subvention de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) au titre du Fonds Communal Alsace correspondant à 52 % du montant du projet HT soit 28 222.97 € HT.

Une subvention de 13 775.50 € a déjà été accordée par le Fonds Vert.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Co-financeurs	Montant en €
TOTAL	54 274.57
Collectivité européenne d'Alsace	28 222.97
Fonds vert	13 775.50
Commune de Durningen	12 276.30

Le dossier de demande de subvention sera transmis à la CeA.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° DEL 09/2024

-Circulation aux abords de l'école.

De trop nombreux parents, sous prétexte d'être pressés, se garent de façon très anarchique le long de l'école notamment le matin. Ces comportements mettent en danger les enfants. Il est rappelé que deux parkings ont été aménagés côté Durningen et côté Kienheim pour pouvoir s'y garer et accompagner les enfants en toute sécurité. La gendarmerie sera sollicitée pour effectuer des contrôles. Un flyer rappelant les emplacements autorisés sera distribué aux parents via le cahier de liaison de leurs enfants.

-Voiries et chemins communaux :

Quelques chemins communaux ont été très abîmés du fait des pluies importantes tombées cet automne et cet hiver. Ils seront remis en état au printemps.

Le chemin de Rohr, macadamé, est également abîmé sur sa partie finale côté Rohr. Il nécessite une remise en état, le passage des cyclistes pouvant s'avérer dangereux. Il est rappelé que ce chemin n'est pas une route.

La rue Mantelweg sera également terminée et macadamée.

Cet investissement est éligible à une subvention de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) au titre du Fonds Communal Alsace, le point sera rediscuté à réception des devis demandés.

-Manifestations 2024 :

Samedi 30 mars : chasse aux œufs au terrain de jeux.

Vendredi 26 avril : conférence sur la nutrition à la salle des fêtes.

Dimanche 2 juin : marche de printemps organisée par la commune, le Foyer rural et le Conseil de Fabrique.

Dimanche 9 juin : élections européennes. Bureau de vote à la salle des fêtes.

Samedi 13 ou 20 juillet : soirée pizzas/tartes flambées à la salle des fêtes et/ou en extérieur.

Vendredi 16 août : don du sang à la salle des fêtes.

Samedi 31 août : fête de la rentrée + éventuellement barbecue en soirée au terrain de jeux.

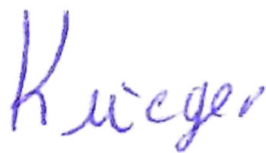
Samedi 7 décembre : fête de Noël

Dimanche 15 décembre : fête des Aînés

-Prochains conseils municipaux :

Lundi 8 avril 2024 à 20h30

Lundi 27 mai 2024 à 20h.



Le secrétaire de séance
Marie-Odile KRIEGER



Le Maire
Christine BLANCHAIS

**Les délibérations complètes sont disponibles
sur le site de la commune www.durningen.fr et en mairie**